

1986-87

EDITO

GUIDE de l'AGEN UNEF

Née il y a quelque deux siècles, l'université a une histoire jalonnée de luttes qui l'ont fait avancer, parfois difficilement, sur le chemin d'une plus grande démocratisation.

Aujourd'hui, ce que nos prédécesseurs ont gagné est remis en cause par des mesures qui détournent l'université de son rôle d'entité dispensatrice d'un savoir large et de qualité, qui font de celle-ci un lieu étroit où sévit la concurrence individuelle alors que devraient s'y rencontrer des débats contradictoires et enflammés, alors que devraient y naître des courants de pensée nouveaux.

Ces mesures touchent le financement de l'université duquel se désengage l'Etat, la collectivité, pour en laisser la plus grande partie à l'étudiant, l'individu (p.2). Elles touchent l'aide sociale qui fait les frais des restrictions budgétaires (p.4) de même qu'elles pénalisent les étudiants étrangers (p.7) et réduisent ainsi le potentiel d'émulation par l'exclusion de nombreux étudiants hors "norme". Notre formation souffre de toutes ces plaies et de la mission soumise et médiocre que l'université choisit dans un temps difficile de pleine mutation (p.8).

Ces reculs vont de pair avec une déresponsabilisation des partenaires de la communauté universitaire et en particulier une désespérante démobilisation des étudiants.

La syndicalisation constitue selon nous un enjeu de taille. C'est ainsi que l'UNEF s'est donnée une infrastructure démocratique (p.II) dans le but de réunir en son sein tous les étudiants humanistes qui refusent une politique universitaire iconoclaste.

LES ASSOCIATIONS

SOMMAIREMENT

Isabelle Reverdy
étudiante en linguistique
responsable à l'accueil

Conditions d'obtention du DEUG	P. 13
Un problème, un secours : l'association de Droit.....	P. 15
Conseil d'un vieil étudiant en SSA.....	P. 19
Intérêt et difficultés du nouveau DEUG SHC.....	P. 20
Langue : contribution d'un élu.....	P. 24
Economie, une association dynamique.....	P. 22
Les littéraires en naufrage.....	P. 25
Plan de la fac.....	P. 26

UNE BONNE FORMATION, DES MOYENS

. Les conditions de l'enseignement supérieur

Elles sont caractérisées par une dégradation continue.

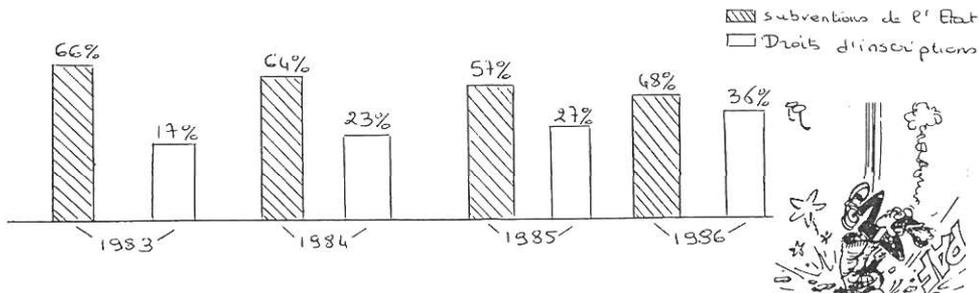
- TD surchargés
- Un étudiant sur cinq obtient son DEUG en deux ans
- Trois étudiants sur cinq quittent l'université sans diplôme
- 90 % des jeunes issus des classes modestes sont exclus de la faculté

. Une réforme, pas de moyens

La réforme a suscité de nombreux espoirs, mais les moyens ne nous ont pas été accordés pour la mettre en place. C'est que le financement de l'université, au centre de nos problèmes, n'a pas été discuté. Il n'a pas constitué un débat "public" qui est déterminant aujourd'hui pour la résolution des maux que connaît notre université.

. Le financement de l'université

Le financement est caractérisé par des hausses successives des droits d'inscription et par une baisse de plus en plus importante de la participation de l'Etat :



Les propositions réitérées de l'UNEF de diversification des ressources n'ont jamais été prises en compte. De plus des mesures sont prises qui aggravent la situation :

- Création de magistères, filiales très spécialisées réservées à très peu d'étudiants, qui reçoivent d'importants moyens. Elles sont de qualité, mais dans le contexte actuel, elles font concurrence aux filières dites classiques qui manquent crucialement de moyens.
- Remise en cause des diplômes nationaux
- Sélection sociale (Cf. p.)

Les conséquences pour notre formation sont très graves. La séparation qui existait déjà entre l'université et le monde du travail s'accroît. Pour la première fois est exprimée la volonté claire de ne pas assurer une formation pour tous.

Par ailleurs, les choix opérés quant au financement de l'université ont une répercussion sur la définition que l'on se donne de l'enseignement supérieur. Les mesures récemment prises remettent en cause le caractère de service public de l'université et son caractère démocratique.

.....BU.....BU.....BU.....BU.....BU.....BU.....BU.....BU.....BU.....

Le budget de la Bibliothèque Universitaire était déjà insuffisant et se traduisait par un manque de livres et de périodiques.

Ceci s'aggrave cette année puisque pour la première fois le budget de la BU n'est plus indépendant mais inscrit dans celui de l'université.

Son fonctionnement est remis en cause puisqu'il y a des demi-journées où elle n'ouvre plus.

Par ailleurs, elle manque de personnel tandis que sont embauchés des TUC.

Obey AMENT
président de l'AGEN UNEF
élu en Conseil d'Administration
élu en Psychologie

AIDE SOCIALE : LA BERESINA.

A l'heure où de nombreuses menaces pesent sur le monde étudiant, l'AGEN UNEF doit poursuivre et augmenter son effort pour le développement d'une aide sociale efficace qui permette à tous d'accéder à l'université dans de bonnes conditions.

L'AIDE SOCIALE AUJOURD'HUI.

Elle se décompose en aide sociale directe et indirecte. L'aide directe, 1,760 MF en 1984 comprend les bourses et les prêts d'honneur. Elle s'adresse à un nombre restreint d'étudiants (les plus démunis).

L'aide indirecte, 1 MF en 1985, concerne les résidences et les restaurants universitaires gérés par le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires).

Ces CROUS sont gérés paritairement par des représentants de l'Etat et des représentants étudiants. La dissociation entre les deux types d'aides est délicate et dangereuse dans la mesure où ils forment un ensemble cohérent.

En effet, privilégier l'aide directe au dépens de l'aide indirecte reviendrait à priver la majorité des étudiants de l'aide sociale.

D'autre part, cette orientation nous confronterait à l'alternative suivante :

- soit une aide sociale efficace mais très coûteuse.
- soit une aide sociale partielle ne répondant pas aux besoins de la société.

LES ATTAQUES CONTRE L'AIDE SOCIALE

Faisons un bref rappel de toutes les attaques qu'a connues l'aide sociale.

- l'abandon de la parité dans le financement des Restau-U (part de l'Etat plus faible que celle des étudiants).
- baisse des crédits culturels accordés aux résidences universitaires.
- manque de crédits pour les résidences.
- arrêt des constructions depuis 20 ans.
- absence d'élections au CROUS depuis 5 ans
- BU qui manque de moyens : baisse chaque année du budget.

En ce qui concerne l'aide directe, on propose de transposer à l'université la gestion des bourses ainsi que les prêts d'honneur. Les bourses ne seraient donc plus octroyées sur des critères sociaux mais sur des critères scolaires (réussite aux examens, mentions,...).

En ce qui concerne l'aide indirecte, le projet vise à la privatisation progressive des Restau-U. De la même façon les résidences universitaires pourraient être gérées par des offices HLM.

Le fonctionnement des CROUS serait revu, le Centre National des Oeuvres (CNO) serait purement supprimé, ses fonctions pourraient être assumées par les ministères, les recteurs d'université. Ainsi à long terme, on peut craindre la suppression de l'aide sociale.

L'AGEN UNEF : DES PROPOSITIONS POUR L'AIDE SOCIALE

Notre souci essentiel est que chaque individu en France puisse bénéficier d'une formation qualifiante et que celle-ci soit dispensée quelle que soit sa situation familiale et sociale.

Tout en critiquant le projet qui se met en place, nous ne nous satisfaisons pas pour autant de la situation actuelle car celle-ci est indéfendable, caractérisée par un gachis financier et humain.

- le taux d'échec en premier cycle (3 étudiants sur 5 quittent la fac sans aucun diplôme)
- 80 des budgets des résidences passent en factures énergétiques pour une efficacité discutable.

Nous pensons que l'université doit être financée de manière diverse (Etat, collectivité régionale, entreprise?...) sans pour autant perdre de vue son caractère public et d'intérêt général.

Nous revendiquons

- La construction de résidences universitaires :
 - . pour répondre aux besoins quantitatifs (aujourd'hui seuls 10 % des étudiants peuvent se loger en résidence et des étudiants de 3ème cycle sont par avance exclus)
 - . pour des raisons qualitatives, dans la mesure où celles qui existent sont vétustes
 - Le développement de la restauration universitaire.
 - Le développement du système des bourses attribuées sur critères sociaux. Ces dernières devront être revalorisées et mensualisées.

- Le maintien de la part de l'Etat dans le fonctionnement de la sécurité sociale étudiante.

- Le développement des services du CROUS permettant une meilleure intégration dans la vie professionnelle, de la médecine préventive, de ceux facilitant le sport et les activités culturelles.

Ce qui se joue aujourd'hui nous concerne nous, mais aussi les étudiants qui nous suivront. C'est pourquoi il faut développer la réflexion autour de ces idées, de ces propositions, l'action qui permette d'aboutir. C'est un des objectifs que nous donnons à l'AGEN UNEF.

LA PLACE DES ETUDIANTS ETRANGERS DANS L'UNIVERSITE FRANCAISE

La question de l'accueil des étudiants étrangers dans l'université française a été maintes fois débattue. Passons sur l'hostilité, vis-à-vis de cette politique, des xénophobes et racistes en tous genres. Les deux arguments constamment avancés en faveur de l'accueil sont la "dette historique" de la France vis-à-vis de ses anciennes colonies et l'importance de cette politique pour le rayonnement international de la langue et de la culture française.

Mais n'est-il pas temps aujourd'hui de dépasser ce débat afin de s'interroger sur l'essentiel, c'est-à-dire le rôle que les étudiants étrangers doivent occuper dans la vie universitaire française ? Ce n'est, à mon avis, que comme cela que l'on parviendra à établir les critères d'une bonne politique d'échanges, véritablement enrichissante pour tous.

"Enrichissante" est bien le terme adéquat. Tout comme le cinéma traditionnel s'est renouvelé, à diverses époques de son histoire, des apports du cinéma italien, latino-américain ou japonais, tout comme le rock ou le funk se régénèrent grâce à la musique africaine aujourd'hui, notre université doit s'enrichir de la présence en son sein des étudiants étrangers.

L'université française accueille chaque année près de 125 000 étudiants étrangers, auxquels il nous faut ajouter les enfants d'immigrés, les originaires des DOM-TOM... eux aussi issus d'horizons culturels différents. Malheureusement leur apport jusqu'à aujourd'hui est pour le moins diffus.

C'est pourtant précisément en mettant en avant cet apport qu'ils prennent toute leur place dans l'université française et non pas en cherchant à cacher, à nier leurs différences.

Comment faire pour y parvenir ? En s'appuyant sur nos références communes, sur les principes d'universalisme et d'unité biologique du genre humain, bref sur nos ressemblances, pour mieux avancer dans l'approfondissement mutuel de nos cultures, dans le respect de chacun et pour le bien de tous. Ce n'est que de cette manière qu'un échange peut être conçu.

L'apport des étudiants étrangers peut se concrétiser à chaque fois qu'ils interviennent dans la vie de l'université, et même en dehors de celle-ci.

En cours tout d'abord. Dans les TD de langues, d'économie, d'histoire..., les étudiants étrangers peuvent par leur regard neuf (pour les Français), par leur sensibilité différente contribuer à échapper à une analyse ethnocentriste, à une vision déformante des choses. Et ce qui est vrai pour les sciences sociales et humaines l'est aussi de façon moins perceptible mais bien réelle pour les sciences dites exactes.

Les étudiants étrangers peuvent également participer à la vie universitaire en dehors des cours : en organisant des concerts, des films, des débats, des expositions sur leur pays d'origine. Une expérience intéressante a ainsi eu lieu l'an dernier à Paris X où les étudiants en Portugais se sont entendus avec les responsables du restaurant universitaire pour proposer aux étudiants un déjeuner typiquement portugais.

Pour ce faire, le meilleur moyen est de s'associer dans chaque UER, dans chaque université, au sein des associations de l'UNEF. Cela aussi, c'est un moyen pour que les étudiants étrangers dans l'université française n'aboutissent pas à la seule obtention d'un diplôme universitaire et à une qualification professionnelle, mais tendent aussi à un approfondissement des cultures et à l'établissement de liens d'amitié entre les jeunes des pays concernés.



UNE FORMATION POUR UNE SOCIÉTÉ AMBITIEUSE

A l'heure où les projets sont nombreux, visant à réformer l'université française, les étudiants sont en droit et doivent réfléchir sur le rôle de leurs formations et, partant, sur la société de demain.

Le discours dominant tend à nous imposer l'idée qu'une formation de qualité est impossible à dispenser à l'ensemble des individus, à tous les jeunes de ce pays.

Pour la première fois, il est clairement affirmé qu'il faut sélectionner sur les bases suivantes :

- des formations de qualité et pour un petit nombre correspondent aux besoins futurs de notre société ;
- des formations pour tous ne sont pas souhaitables et sont impossibles à financer ;
- des formations de qualité sont incompatibles avec des formations de masse.

Dans ce cadre, on comprend la nécessité de sélectionner massivement les étudiants en utilisant notamment le moyen le plus aisé, le plus indolore, le plus discret, le plus efficace, mais aussi le plus injuste : la sélection par l'argent (voir article aide sociale).

D'autre part, le même discours occulte le fait que des gens insuffisamment formés ne peuvent être des acteurs à part entière de la société, participant pleinement à celle-ci. A travers ce projet, se prépare en France une société à deux voire trois vitesses.

Nous ne pouvons en aucun cas rester indifférents face à cela et nous devons tous faire l'effort de réfléchir aux implications d'une telle politique si elle est mise en place.

Pour appréhender brièvement les conséquences, il est nécessaire de s'intéresser à l'impact sur les individus mais aussi sur notre société.

28 % de la classe d'âge 18-24 ans est au chômage en 1986, il s'agit en majorité d'individus non formés, en situation d'échec scolaire. De plus, ce chiffre ne tient pas compte du nombre croissant de jeunes qui s'excluent volontairement des structures offici-

elles de recherche d'emplois, par lassitude et désabusement, ni des 200 000 TUC et autres emplois précaires (contrats à durée déterminée).

Dans le cadre des projets actuels, ce nombre de jeunes quittant l'école à 16-18 ans va donc croître. Quelles perspectives offre-t-on à ces individus dans une société de l'information et de la communication à l'échelle mondiale ? Le progrès scientifique et technique considérable à l'heure actuelle va donc être inaccessible ou subi par une majorité de la population.

Quelle supercherie de la part de notre société qui accorde d'une main les possibilités culturelles les plus modernes, et retire de l'autre la formation permettant d'en profiter.

Quant aux heureux bénéficiaires qui auront accès à la faculté, ils paieront des frais d'étude élevés et auront une formation spécifique et pointue pour une activité précise. Ne risque-t-on pas de voir remettre en cause le rôle fondamental de l'université qui est de développer l'esprit critique permettant aux individus d'être autonomes.

Au niveau de la société, les conséquences de cette politique sont aisément discernables :

- perte d'efficacité de la société du fait du manque de formation
- exclusion et marginalisation d'une partie de la population avec les effets connus (violence, drogue...)
- développement du caractère inégalitaire
- difficulté pour assurer une vie décente à un grand nombre de chômeurs dans une société de surconsommation et de publicité à outrance.

-.....

Nous venons de mettre en évidence quelques pistes de réflexion qui doivent nous interpeler tous car se prépare aujourd'hui le monde que nous vivrons demain.

Il est impératif, au tournant de l'an 2 000, qu'un pays tel que la France offre des formations qualifiantes à l'ensemble de ces jeunes. C'est à ce prix que nous vivrons dans une société ambitieuse et allant de l'avant.

Notre rôle en tant qu'étudiants est de participer activement à ce débat.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les principales mesures

Voici les principales dispositions du projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté à la presse par M. Devaquet le jeudi 12 juin.

● FÉDÉRATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les universités ont le statut d'établissement public de l'enseignement supérieur. Toutefois dans les établissements de très grande taille, certaines unités internes pourront obtenir également ce statut. Ce sera le cas des anciennes facultés de médecine et des instituts universitaires de technologie, mais d'autres unités pourront demander à bénéficier de ce statut particulier à condition de présenter un projet pédagogique cohérent.

L'autorisation leur en sera donnée par décret par le ministre, après avis du comité national d'évaluation.

Le conseil des études et de la vie étudiante créé par la loi de 1984 ne figure pas dans la loi, mais rien n'empêche les universités qui le désirent de le prévoir dans leurs statuts.

La représentation des enseignants — particulièrement de rang A — est sensiblement renforcée, puisque actuellement ceux-ci n'ont pas la majorité dans les conseils d'administration.

● POSSIBILITÉ DE SÉLECTION

Le principe du libre accès de tous les bacheliers à l'université est explicitement affirmé par la loi. Toutefois, les universités auront la possibilité de définir leurs conditions d'accueil, selon le nombre de places dont elles disposent, la nature des formations données et les aptitudes requises des étudiants.

Ces différents critères devront être rendus publics chaque année avant le 31 janvier. Le recteur devra s'assurer que tous les bacheliers qui le désirent ont pu trouver une place dans une université de l'académie ou de la région pour suivre la formation de leur choix ou dans un domaine proche. Pour éviter que les universités n'aient une politique trop sélec-

tive, leur dotation financière continuera d'être déterminée par le nombre des étudiants qu'elles accueillent.

● PAS DE HAUSSE IMPORTANTE DES DROITS

M. Devaquet a déclaré qu'il était exclu de procéder à une augmentation importante des droits d'inscription, tant que celle-ci ne pourrait pas être compensée par une amélioration sensible de la politique des bourses et des aides aux étudiants.

Les élections à ces conseils ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, sauf pour les élections des étudiants qui se déroulent au scrutin proportionnel.

Le président sera élu, pour cinq ans, parmi les professeurs par les membres de ces deux conseils. Les universités pourront préciser dans leurs statuts s'il est rééligible ou non.

Dans ce cas, les universités se présenteront comme une fédération d'entités autonomes recevant chacune leur budget et leur personnel. M. Devaquet a déclaré qu'il serait « extrêmement rigoureux » dans l'attribution des autorisations, la constitution de ces unités ne devant pas répondre « à des raisons de convenance personnelle », mais à une « logique de formation et de recherche ».

● LES ENSEIGNANTS MAJORITAIRES DANS LES CONSEILS

Les universités seront gérées par deux conseils : le conseil d'administration et le conseil scientifique.

Le conseil d'administration sera composé de quarante membres répartis de la façon suivante : 65 % d'enseignants (dont 40 % de professeurs et chercheurs de rang A, et 25 % d'autres enseignants), 15 % de personnalités extérieures, 15 % d'étudiants, et 5 % de personnels administratifs, technique et de service.

Le conseil scientifique aura la composition suivante : 60 % d'enseignants (40 % de rang A et 20 % d'autres catégories), 30 % de personnalités extérieures, 10 % d'étudiants de troisième cycle.

Les universités pourront établir les droits à l'intérieur d'une fourchette fixée chaque année par décret. M. Devaquet a indiqué que l'écart pourrait se situer entre 400 et 800 francs, chiffres, a-t-il rappelé, qui avaient déjà été suggérés par M. Chevènement. Pour la rentrée prochaine les droits ont été établis de façon uniforme à 450 F.

MAINTIEN DES DIPLOMES NATIONAUX

Les diplômes nationaux sont maintenus, mais les universités auront la possibilité d'y apporter des compléments si elles le souhaitent.

Elles pourront d'autre part créer des diplômes spécifiques, en fonction des préoccupations régionales ou de leur potentiel scientifique.

L'ensemble des diplômes sera examiné par une instance d'évaluation qui contrôlera que les diplômes nationaux méritent toujours cette appellation et qui pourra donner aux diplômes d'université ayant fait leurs preuves une habilitation nationale. Cette instance travaillera en liaison avec le comité national d'évaluation.

● RÉTABLISSEMENT DES THÈSES DE TROISIÈME CYCLE ET D'ÉTAT

La loi n'entre pas dans le détail de l'organisation des trois cycles d'étude. M. Devaquet a indiqué que les conditions d'accès au deuxième cycle seraient de la compétence de chaque université.

La thèse de troisième cycle et le doctorat d'Etat sont rétablis et se substituent au doctorat unique créé par la loi Savary. Les conditions d'organisation des doctorats d'université seront rendues plus strictes.

● MAINTIEN DES GRANDS CONSEILS

Les conseils extérieurs aux universités actuellement en fonction sont maintenus : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), Conseil supérieur des universités (CSU), Conférence des présidents d'université et Comité national d'évaluation.

La composition du CNESER et du CSU sera fixée par décret.

L'AGEN UNEF, UN TISSU ASSOCIATIF

L'originalité de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) réside dans le choix, que nous avons fait depuis 3 ans, de fonctionner grâce à une infrastructure qui permette à chacun de s'exprimer : celle des associations par UER.

L'AGEN (Association Générale des Etudiants de Nanterre) UNEF est en effet constituée des associations d'étudiants qui se réunissent par UER (associations de droit, lettres, sciences Eco, histoire...) autour de leurs intérêts, de leurs difficultés spécifiques.

A ce réflexe associatif deux raisons majeures : la volonté de réussir nos études et celle de faire de l'Université un lieu d'échange, de mouvement culturel et intellectuel.

Réussir nos études

Il existe une réelle et insultante sélection à l'entrée de l'Université qui s'opère par le coût des inscriptions (environ 1 500 F pour ceux qui choisirons la MNEF... cf article sur la hausse).

Sélection encore pour les plus hésitants, les moins motivés d'entre nous. La réforme n'a que très peu paré à cela : la pluridisciplinarité au premier semestre est loin d'avoir été appliquée dans toutes les UER.

Ceux d'entre nous qui échappent à ces écrémages successifs se retrouvent souvent avec une formation inadaptée aux besoins extérieurs, avec un diplôme qui n'a de valeur que le niveau (bac + 2, bac + 3) et non le contenu qu'il suppose.

Les conditions offertes par l'enseignement supérieur ne donnent pas à chacun la possibilité de réussir ses études (réussir voulant dire qu'en préparant un diplômé, on se prépare un avenir et que l'obtenir c'est accéder à cet avenir).

Se retrouver par associations d'UER, cela veut dire réfléchir avec d'autres sur des difficultés, des aspirations communes. C'est d'abord réfléchir à ses conditions d'études (TD surchargés, bibliothèques mal achalandées, manque de table, chaises, polys, problème des horaires pour les étudiants salariés...).

Mais c'est aussi réfléchir au contenu de sa formation. C'est créer des groupes de travail qui associent des étudiants et des enseignants pour prospecter à l'extérieur, répertorier les besoins et constituer des dossiers sur les cursus à modifier, sur ceux à créer.

Toutes ces questions une fois discutées dans l'association peuvent être posées par un élu réellement représentatif des étudiants au conseil d'UER et ainsi trouver une résolution. C'est donc par le seul réflexe associatif que chacun d'entre nous pourra non seulement réussir ses études mais se réussir un avenir.

Une université vivante /

L'an passé l'université supprime le Centre Culturel. Les activités diversifiées auxquelles participaient beaucoup d'étudiants n'ont pas été reprises. Parallèlement, un projet "culturel" est mis en place qui n'a, jusqu'à présent, eu pour seule activité que de permettre à quelques uns d'aller écouter des concerts Bach... à 60 F l'entrée !

1985 marque le 20ème anniversaire de Nanterre. Une somme importante est engloutie pour des manifestations ponctuelles (exposition, conférence...) à l'élaboration desquelles aucun étudiant n'a participé. 1985 marque aussi le bicentenaire de la mort de Victor Hugo. Rien n'a fêté cet anniversaire.

La réforme des statuts transforme les UER (Unité d'Enseignement et de Recherche) en UFR (Unité de Formation et de Recherche). Le terme recherche reste présent. Mais si les enseignants font souvent peu part de leur propre recherche, les étudiants sont très loin d'en faire eux-mêmes.

Face à l'isolement, au vide culturel, au manque d'échange d'idées, de pratique de la recherche, les étudiants ont souvent recours au repli sur soi et affichent une attitude individualiste.

Pourtant n'avons-nous pas, en nous inscrivant à la fac, l'ambition d'acquiescer et d'approfondir des connaissances théoriques, de découvrir, d'apporter une petite pierre à l'édifice ? C'est aussi de la volonté de sortir de ce marasme, pour construire une université vivante que sont nées les associations.

C'est au sein de l'association de lettres que s'est créée l'activité théâtre. Elle est issue du désir de quelques uns d'aller voir des pièces et de faire ensuite venir sur la fac des metteurs en scène, des techniciens pour nous parler de leur métier. Un échange s'est établi.

L'association d'Eco a créé un journal, Le Rasé qui rend compte de ce qui se passe dans l'UER (comptes-rendus de conseils, examens...) mais qui accueille aussi des articles, pensées, BD, poèmes de quiconque à quelque chose à dire. Là encore un échange s'est établi.

Les associations sont ainsi le lieu d'un débat possible, nécessaire, entre les étudiants, mais aussi entre les étudiants et l'extérieur, que la question soit culturelle ou bien celle de notre formation. Ce débat est crucial pour que l'université puissent avoir sa place dans le pays tant du point de vue de la valeur de la formation qu'elle dispense que de celui du rayonnement des idées qui y naissent, qui y circulent. Le progrès des idées est aussi garant de la démocratie et dans la situation actuelle l'université se doit de jouer pleinement son rôle.

Isabelle Reverdy

IV. CONDITIONS D'OBTENTION DU DEUG

En règle générale : le DEUG se prépare en deux ans et les enseignements sont sanctionnés par un contrôle continu des connaissances semestriel. Les présentes "conditions d'obtention du DEUG" concernent ce cas général.

(Il existe un régime spécial pour les étudiants empêchés ou salariés qui peuvent préparer un DEUG en 2 ans ou en 4 ans, dont les enseignements sont sanctionnés soit par un contrôle continu des connaissances, soit par des examens terminaux. Pour le régime long en 4 ans, l'organisation des enseignements est donnée page 22).

- QUELQUES PRINCIPES GENERAUX

- les enseignements sont semestriels. Le contrôle continu se déroule dans le cadre semestriel. Chaque semestre comporte 2 blocs d'U.E. : un tronc commun (langages compris) et une spécialité (voir maquette).
- tous les enseignements sont affectés du coefficient 2 excepté les langues et langages de coefficient 1 et les U.E. doubles de la spécialité Histoire de coefficient 4.
- à l'intérieur de chaque bloc, les notes se compensent. Lorsque la moyenne des notes obtenues à l'intérieur d'un bloc à quelque semestre que ce soit est égale ou supérieure à 10, ce bloc est acquis jusqu'à l'obtention définitive du DEUG. Il est rappelé qu'aucune moyenne ne peut être calculée en cas de défaillance ("DE") à une quelconque des U.E. d'un bloc.
- dans tout bloc non obtenu, les notes supérieures ou égales à la moyenne restent acquises jusqu'à la session de septembre de l'année suivante.
- il existe pour toutes les U.E. non obtenues dans un bloc non acquis (à l'exception des U.E. du 1er semestre) une session d'examen de rattrapage en septembre. En aucun cas l'étudiant n'est autorisé à se présenter à plus de 10 UE à cette session.

I - PASSAGE D'UN SEMESTRE A L'AUTRE

- Au cours des deux premiers semestres, la pluridisciplinarité (= tronc commun) l'emporte sur la spécialité.
- les résultats du 2ème semestre sont plus importants que ceux du 1er, qui est considéré comme un semestre d'orientation.

A) Passage du 1er au 2ème semestre

- Il est automatique, quelle que soit la moyenne des notes obtenues (qui pourra être éventuellement prise en compte pour le passage du second au troisième semestre) sous réserve que l'étudiant ait pu être sanctionné par une note chiffrée à tous les enseignements du semestre, sans exception (1).
- la Commission d'Orientation examinera la demande des étudiants souhaitant modifier leur choix de spécialité. Pour que cette demande soit satisfaite, l'étudiant devra avoir obtenu une moyenne pensée au moins égale à 8/20 entre les matières considérées comme essentielles dans la nouvelle spécialité (liste affichée au Secrétariat 1er cycle).

B) Passage du 2ème au 3ème semestre

1) Cas général : lorsqu'une note égale ou supérieure à la moyenne a été obtenue dans chacun des deux blocs du 2ème semestre, le passage est automatique.

2) Le passage est également possible dans les cas suivants :

a) Lorsqu'une note égale ou supérieure à la moyenne a été obtenue dans le seul tronc commun du 2ème semestre, le passage en 3ème semestre se fait avec obligation de réparer au 4ème semestre la ou les U.E. de spécialité non obtenues au cours de ce 2ème semestre.

Autre possibilité : si l'étudiant le désire, il change de spécialité, après accord de la Commission d'Orientation.

b) Si le résultat d'ensemble du tronc commun du 2ème semestre ne permet pas le passage dans les conditions du paragraphe précédent mais que la moyenne des 13 notes obtenues dans le tronc commun au 1er et au 2ème semestres est égale ou supérieure à 10, le passage au 3ème semestre est acquis. En ce qui concerne la spécialité, même règle que ci-dessus (a).

c) Lorsque les conditions de passage ci-dessus (a et b) ne sont pas remplies, le passage est encore possible si la moyenne générale des notes des 2 semestres (tronc commun + spécialité) est égale ou supérieure à 10.

N.B1 - Dans tous les autres cas, droit au redoublement des 1er et 2ème semestres.

N.B2 - Compte-tenu des règles précédentes, un étudiant admis en 3ème semestre ne peut avoir à rattraper d'U.E. que dans sa spécialité.

C) Passage du 3ème au 4ème semestre

- Tout étudiant admis en 3ème semestre est autorisé à poursuivre son année en 4ème semestre.

D) Situation à la fin du 4ème semestre et obtention du DEUG

(3ème et 4ème semestres)

- A l'issue du contrôle continu, si la moyenne des notes des 7 U.E. de spécialité (3ème et 4ème semestres) et la moyenne des notes des 9 U.E. du tronc commun (3ème et 4ème semestres) sont supérieures ou égales à 10, les 3ème et 4ème semestres sont acquis. Sinon, dans le ou les blocs semestriels non acquis, l'étudiant (conformément aux "principes généraux") doit repasser en septembre, ou l'année suivante en cas d'échec à cette session, les U.E. dont les notes ont été inférieures à la moyenne.

- le DEUG est acquis une fois les conditions ci-dessus remplies et l'arriéré éventuel de 2ème semestre rattrapé.

II - PASSAGE EN LICENCE

L'étudiant peut s'inscrire en Licence de sa spécialité lorsqu'il a obtenu le DEUG complet ou demander à la Commission d'équivalences l'autorisation de poursuivre ses études dans une autre spécialité de la Formation.

(Cf. supra p. 6 - N.B. 1).

conséquent : toute défaillance à une U.E. (c'est à dire, en fin de semestre, l'absence de toute note chiffrée correspondante) interdit le passage en 2ème semestre. Toute défaillance dûment justifiée sera, par ailleurs, examinée par la Commission d'Orientation.

Un problème, un secours : l'association de Droit

Lorsqu'on arrive à la fac, il est très difficile de se situer face à l'administration, aux professeurs, et même aux autres étudiants. L'AGEN UNEF non seulement m'a aidé mais se bat pour tous les étudiants, pour une université meilleure.

En Droit l'association est présente dès l'inscription à l'université en conseillant, en informant les jeunes bacheliers sur les conditions de travail et de vie sur le campus de Nanterre. Elle est présente aussi lors des réunions du conseil d'UFR de Droit où elle a un élu qui propose et discute, refuse toute mesure contraire aux intérêts des étudiants.

L'association rend compte dans l'AGEN de la vie de son UFR et élabore une position par la discussion avec toutes les autres associations. Elle est présente pour s'occuper de la coopérative dont beaucoup d'usager sont des étudiants de droit étant donné sa situation dans la fac.

Pour améliorer ses objectifs qui, je l'espère, sont les tiens, il te faut participer à l'association, t'informer et informer tes camarades autour de toi.

Philippe Fradet
étudiant en deuxième année de Droit

L'UFR de droit

Présentation de l'UFR

Ce que certains continuent à appeler la fac de droit, est en réalité l'UFR (unité de formation et de recherche) de sciences juridiques, administratives et politiques, qui constitue le secteur d'étude le plus important sur Paris X, puisqu'il accueille environ 6000 étudiants inscrits (NB prend bonne note: de nombreux étudiants en droit ignorent encore ce qu'est une UFR).

Dans l'UFR évoluent différents acteurs les étudiants, le personnel administratif, des enseignants et juristes réputés. Chacune de ces catégories est représentée au conseil d'UFR qui est chargé d'arrêter les grandes lignes en matière pédagogiques, budgétaires et administratives. Ces dernières élections d'UFR ont eu lieu les 29 et 30 avril 1986 envoyant chez les étudiants des élus (10 au total) de chaque organisation: AGEN-UNEF, lame de fond, CELF, UNI, UNEF-ID, IPSO-FACTO. Le conseil se réunit en moyenne chaque mois et débat des problèmes qui se posent et qui peuvent lui être soumis par tous les élus (ce qui fonde l'importance de ceux-ci et le sérieux dont ils doivent faire preuve).

Depuis son élection le conseil s'est réuni trois fois: il s'est prononcé sur le choix de 8 personnalités extérieures (2 représentants des collectivités territoriales: un représentant du conseil général; le maire de versailles, un représentant du service public de la justice: le président du TGI de nanterre, 4 représentants des activités économiques: le représentant de la chambre de commerce et d'industrie, le batonnier du barreau de versailles, le président de l'APEC, le président du centre de formation permanente, une personnalité quelconque.





Les études de droit:

Les études juridiques donnent accès à des débouchés très variés qui sont fonction des orientations choisies, notamment en quatrième année: carrières de l'entreprise, professions judiciaires, magistrature, concours de la fonction publique.

L'enseignement dispensé concilie l'acquisition des méthodes et des connaissances, il s'attache à donner à l'étudiant une culture juridique générale, en même temps qu'une formation plus spécialisée lui permettant l'entrée dans la vie professionnelle.

L'étudiant a accès aux bibliothèques de l'UFR et de l'université. Il y bénéficie de la consultation sur place, du prêt pour certains ouvrages, il peut effectuer des photocopies dans divers endroits (coop-unef en F 307).

En première année, l'enseignement se décompose en cours magistraux (dans les amphis) et en séances de travaux dirigés (TD) hebdomadaires 2 ou 3 fois 1H30 ou 1. l'assiduité est obligatoire.

L'an passé a vu un nouveau système de contrôle se mettre en place : l'admissibilité/admission, pour passer en deuxième année l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne sur les deux matières principales (assorties de TD) droit constitutionnel et droit civil (qui constituent le bloc F). toutefois l'aspect scandaleux de ce système réside dans le fait que l'obtention de la moyenne sur ces deux matières est nécessaire pour avoir le droit de passer le second groupe de matières (histoire du droit, économie, sociologie)

L'association des étudiants de droit:

Cette association regroupe des étudiants de diverses sensibilités, soucieux de défendre et d'améliorer leurs conditions d'étude, leur formation et de participer pleinement à la vie et à la gestion de l'UFR.

Elle constitue un cadre de réflexion, de débat et d'action qui permet à chacun de s'exprimer et d'intervenir sur les problèmes concernant l'UFR ou l'université en général.

La transparence et la démocratie caractérisent son fonctionnement; en ce sens l'élu est responsable de son action au sein du conseil et doit en rendre compte à tous les étudiants. Telle n'est pas l'opinion de toutes les

organisations : aussi lors du conseil d'UFR où Jacques Phyllis est élu directeur de l'UFR (20/05/86), les élus UNEF-ID et CELF refusent de déclarer pour qui ils ont voté prétendant que le vote est secret!!

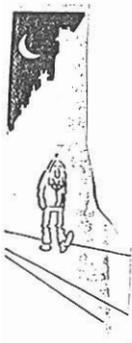
Pire encore; lors des élections les listes Lame de Fond et UNI ayant déposé en retard, la commission électorale a été saisie du problème. Curieusement les représentants de l'UNEF-ID considèrent qu'il serait scandaleux que la Lame de Fond dispose d'un délai supplémentaire, puis se font discrets lorsque le problème de l'UNI est évoqué. Au moment du vote sur l'accord d'un délai supplémentaire à l'UNI, L'UNEF-ID, apparemment très à l'aise, commence par demander un vote à bulletin secret.

Manifestement compte tenu du résultat favorable à l'UNI (4 pour, 3 contre: LDF, CELF, AGEN-UNEF), l'UNEF-ID a voté en faveur de l'UNI, et comble d'hypocrisie, l'UNEF-ID déclare que rien ne peut prouver la nature de son vote, puisque celui-ci est secret.

On le voit, il existe deux conceptions de l'élu, deux manières de concevoir le syndicalisme; pour certains le syndicalisme ne peut être l'affaire que de quelques-uns qui décident sans même daigner assumer leurs prises de position vis à vis des étudiants;

Pour d'autres le syndicalisme doit être l'affaire de tous et doit répondre à des exigences d'honnêteté et de respect du mandat :

C'est la voie qu'a choisie l'AGEN-UNEF .



L'UFR de SSA a été créée il y a deux ans. Elle regroupe les départements d'histoire de sociologie, de géographie, d'AES, d'ethnologie.

Organisation des études :

Au premier semestre, il n'y a que des cours communs avec des TD. A partir du second semestre viendront s'ajouter au tronc commun les matières de spécialité (AES, Hist., Géo., ...selon ton choix).

Attention : tu as une possibilité de changer de spécialité au bout du premier semestre. Mais pour cela il faut avoir 8 en moyenne compensée dans un groupe de matières. Par exemple, pour passer en AES il faudra 8 de moyenne compensée entre le droit, l'éco. et les stat. . Si tu ne remplis pas ces conditions, tu continuera dans la spécialité choisie en début d'année.

Débouchés :

Le DEUG ne sert pas à grand chose. Il faut obtenir un diplôme de second cycle pour avoir un débouché pointu :

- . Transports
- . Concours administratifs
- . Enseignement
- . Administration d'entreprises
- . Urbanisme

Conseil d'un vieil étudiant :

Pour réussir ses études il ne faut pas être isolé. Rejoins ton association UNEF.



Sylvain Zeghni
membre du conseil de département d'AES
membre du conseil d'UFR de SSA

L'existence d'un DEUG SHC (Sciences Humaines et Communication) date de deux ans et s'inscrit dans le cadre de la réforme des premiers cycles, qui vise à éviter les abandons massifs en cours d'année ainsi que de nombreux échecs.

Tu as peut-être goûté pendant toute ta scolarité à la pluridisciplinarité et peut-être vois-tu d'un mauvais oeil le fait d'avoir à travailler de la philosophie pour obtenir un DEUG de psychologie.

Mais sache qu'en Sciences humaines, si chaque discipline s'inscrit dans un cadre spécifique qui lui est propre il n'empêche qu'elles se recoupent et se rejoignent toutes et qu'il existe entre elles une interférence de faits.

Etudiante en SHC, j'ai eu l'occasion d'apprécier cette formule qui a pour principal objectif d'initier l'étudiant aux Sciences humaines afin de lui permettre un choix plus justifié en fin d'année. Ces quatre disciplines (philosophie, psychologie, sociologie, linguistique) sont donc abordées et travaillées dans un cadre général d'introduction à chacune de ces disciplines.

Si les objectifs de ce DEUG sont intéressants, tu ne dois cependant pas ignorer certains aléas pratiques concernant sa mise en place. En effet, des TD surchargés, des cours qui se chevauchent (malgré des efforts manifestes d'organisation), sont autant de handicaps évidents en SHC, et qui ne doivent jamais devenir dans ton esprit des faits fatals et normaux.

C'est parce que de mauvaises conditions de travail font de mauvaises études que tu peux et dois réagir afin d'améliorer celles-ci. C'est pourquoi l'AGEN UNEF se porte volontaire pour t'aider dans tes études à surmonter divers problèmes que tu pourras rencontrer. Il te suffit pour cela de venir nous consulter pour que tous ensemble nous puissions réfléchir aux solutions à apporter à tes problèmes.

MALIKA

étudiante en Sciences humaines et communication



CONTRIBUTION D'UN ELU

Tu es arrivé à l'université enfin, malgré tous les problèmes que tu as pu rencontrer. Tu t'es inscrit(e) en langue ou en histoire de l'art, mais sais-tu vraiment en quoi cela consiste ?

Le conseil que l'on pourrait te donner c'est de savoir ce que tu vas faire au sein de tes études. Beaucoup d'entre nous s'inscrivent sans savoir vraiment ou bien parce que les autres filières sont complètes. Ceci constitue un gros problème pour l'avenir dans nos études, car le contenu en est très spécialisé et surtout axé sur l'enseignement (et encore...).

Seule LEA (Langues Etrangères Appliquées) donne une formation pluridisciplinaire intéressante. Cependant pour poursuivre ce cursus il faut dominer deux langues. Trop nombreux sont les étudiants qui changent de filière pour passer de LEA à seulement une langue parce qu'ils se rendent compte un peu tard -en cours d'année- que cette filière n'est pas celle qui les intéresse le plus.

Il ne faut pas se leurrer, au niveau des débouchés, les langues ne sont pas les filières les mieux placées (on n'étudie que la littérature et la civilisation tandis que la réalité contemporaine du pays n'est que trop souvent à peine abordée).

Face à cela, que pouvons-nous faire ? L'isolement ne fait qu'aggraver les choses. Sache qu'entre 40 % et 50 % d'étudiants laissent leurs études en fin de première année. De ceux qui restent, 30 % quittent l'université au bout de deux ans et presque toujours sans le DEUG.

Pour contrecarrer cet abandon massif, il y a une solution qui peut te redonner le moral. C'est de t'associer avec des étudiants comme toi, comme moi qui ont envie de faire de leurs études quelque d'instructif mais aussi d'utile. Ces dernières années les étudiants de langue ont gagné des choses :

- . Dédoulement des TD de première année en LEA, Allemand, Espagnol
- . La double correction pour les examens en Espagnol
- . Une bourse aux livres où les anciens étudiants laissent leurs bouquins et où tu peux trouver les titres qui te manquent.
- . Le report d'examens
- . Mais surtout, ce que nous avons gagné, c'est que des étudiants comme nous soient élus au conseil d'UFR (Unité de Formation et de Recherche) sur les listes AGEN UNEF Solidarité Etudiante et puissent nous représenter et nous défendre devant les professeurs.

Si tu considères qu'il est nécessaire de réagir face à la situation qui ne fait que s'aggraver à l'université, exprime-toi et syndique-toi à l'AGEN UNEF.



Alberto
étudiant en espagnol
élu au conseil d'UFR de Langues

L'UFR de sciences-économiques

Tu viens d'avoir ton Baccalauréat et tu t'inscris en sciences-économiques,

Félicitations !

Avant de t'exposer les finalités de l'association de sciences-éco, nous allons commencer par te décrire L'UFR de sciences_eco, dont souvent tu ignores le contenu des enseignements qu'il dispense.

Tout d'abord l'enseignement d'économie, dont le coefficient est le plus élevé, consiste en l'étude de trois grands aspects:

- * Une approche de la micro-économie
cet enseignement t'expose les instruments économiques nécessaires à l'appréciation des entreprises
cette matière comporte surtout des mathématiques.
- * Une approche des grandes théories économiques
 - classique
 - néo-classique
 - marxiste
 - keynésienne
- * Une approche de la comptabilité nationale

D'autre part, tu devras fournir un effort tout particulier en mathématiques et en statistiques (essentiellement des probabilités) qui sont souvent les matières qui causent l'échec des étudiants. L'histoire économique (20^{ème} siècle) est la dernière matière qui compose le bloc fondamental.

En plus du bloc fondamental, composé des matières énoncées ci-dessus, l'enseignement de première année comporte un bloc optionnel que tu composeras toi-même en choisissant un certain nombre de matière parmi plusieurs qui te seront offertes.

Ces matières ,qui te sont proposés sont nombreuses, pour te donner une idée nous t'en citons quelques-unes : économie du travail, systèmes sociaux contemporains, budgets et systèmes fiscaux , histoire économique 18^{ème} 19^{ème}, histoire politique et sociale de la france, institutions politiques européennes, PESC (problèmes économiques sociaux contemporains, épistémologie des sciences-économiques...ect.

Nous devons constater que la méconnaissance du contenu des études, des méthodes de travail mais adaptés, la dégradation des conditions d'étude (TD surchargés, manque de polys de TD) expliquent en partie l'échec ou l'abandon de 50% à 60% des étudiants de première année.

Le conseil d'UFR :

Le conseil d'UFR ou siègent les représentants des différentes catégories d'enseignants,les représentants étudiants, des personnalités extérieures définit les grandes orientations pédagogiques (modalités de contrôle et de sélection,création ou suppression de filière d'enseignement...),il prend des décisions concernant les problèmes budgétaires,administratifs , ainsi que tout autres problèmes qui peuvent se poser au sein de l'UFR.

Le rôle des élus étudiants est important (peut-être pas pour longtemps car le nouveau projet gouvernemental prévoit une influence moins grande des étudiants au sein des différents conseils universitaires) car il permet d'informer les étudiants en leur rendant compte des débats qui ont lieu au sein du conseil d'UFR et aussi car les élus participent à la gestion de l'UFR et ceci par l'intermédiaire de leur vote.

L'association de sciences-éco c'est quoi

L'association de sciences-économiques c'est tout d'abord un moyen de répondre à tes problèmes et à tes attentes en t'informant ,c'est aussi un outil qui t'est offert pour que tu puisses faire entendre ta voix et décider au sein de l'université. Grace à l'association la solidarité au quotidien ça existe car l'association de sciences-éco c'est également :

_ Un local (au dessus de la cafétéria) ou fonctionne une coopérative qui te permet d'avoir des photocopies et du matériel(papier,crayons,cassettes) à moindres prix,et ou est organisé annuellement une bourse aux livres qui te permet de vendre tes livres et d'en acheter d'occasions.

_ Un élu au conseil d'UFR, qui participe pleinement à la vie, à la gestion de l'UFR dans le sens de défense des interets des étudiants.

Nous avons ainsi obtenu, la semaine de révision avant les examens, la priorité dans le budget donnée à l'achat de livres et de polycopiés, la création d'UV d'informatique en seconde année.

l'élu d'éco t'informera des décisions prises par le conseil et attend que tu lui fasses part de tes problèmes.

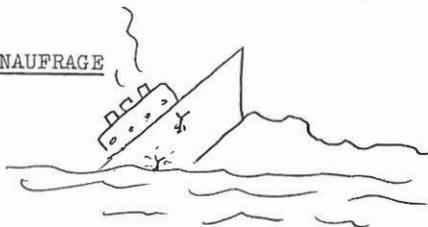
_ Un lieu de discussions et d'entraide (groupes de révision et autre...)

Ouverte aux suggetions, l'association d'éco est un peu ce que toi tu décideras d'en faire.

Pour que notre travail soit efficace et parce-que seul tu ne peux rien rejoins nous.

L'association des étudiants d'éco.

LES LITTERAIRES EN NAUFRAGE



S'il n'est pas très réjouissant pour un nouveau venu d'entendre parler d'échec dès son arrivée, c'est pourtant par là que je voudrais commencer.

Les études de lettres se caractérisent par un taux d'abandons important pendant le DEUG. Ces derniers ne sont pas tous dus à des résultats catastrophiques mais sont souvent le fait de manque de motivation et d'intérêt.

Il ne s'agit pas de décourager qui que ce soit mais il est certain que le problème des débouchés se pose particulièrement pour nos filières "classiques", que ce soit les lettres (classiques modernes, littérature comparée), la philosophie, la linguistique, les arts du spectacle. Pour trop d

Pour beaucoup d'étudiants, ces débouchés risquent d'être encore restreints par l'apparition de magistères (filières à nombre limité d'étudiants, soit au plus une trentaine, qui seront préparés de manière "intensive" dans des domaines très spécialisés). Les autres filières risquent d'en pâtir, nos formations se réduisant à la préparation des concours, CAPES, AGREG.

D'autres solutions sont possibles : la formation de F.L.E. (Français, Langues Etrangère) par exemple. Il s'agit de former de futurs enseignants de français aux étrangers. Nous voudrions aussi voir aboutir un projet de l'AGEN UNEF d'une filière combinant linguistique et informatique. Si tous les problèmes ne sont pas résolus grâce à cela, c'est un pas en avant vers une meilleure ouverture de l'université sur l'extérieur.

D'autre part, pour ceux qui se destinent à l'enseignement, nos filières présentent des carences (manque de formation à la pédagogie). Il faudrait envisager des stages pour les futurs enseignants.

Tu le vois, les choix des filières Lettres, Philosophie, Linguistique, Art du spectacle n'est pas aisé. Ce sont pourtant des formations qui doivent trouver des débouchés dans une société médiatisée.

C'est à nous d'empêcher que l'on saccage nos études, de nous unir pour réclamer une meilleure formation.

